

COMMUNE DE LE NIZAN (Gironde)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE **Procès-verbal de la séance du 07 avril 2022**

Date de Convocation : 29 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LE NIZAN (Gironde), régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Michelle LABROUCHE, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 5

PRÉSENTS : Mme LABROUCHE, Présidente. Mmes LACOSTE, LARRUE, membres du conseil municipal. Mmes DANIEAU, GRONEMAN, membres hors conseil municipal.

Absents : Mme MISRAOUI, excusé. M. DESPUJOLS, excusé (procuration donnée à Mme LABROUCHE), membres du conseil municipal. Mme TOUZANI, excusée. M. HOURCQ, membres hors conseil municipal.

Secrétaire de séance : Mme DANIEAU.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Vote du Compte Administratif 2021 ; du Compte de gestion 2021 ;
Affectation du résultat 2021 ;
- 2- Vote du Budget 2022 ;
- 3- Informations et questions diverses.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

I- Vote du Compte Administratif 2021 ; du Compte de gestion 2021 ; Affectation du résultat 2021

1°) Vote du compte administratif 2021

Délibération n° 2022-01

Votes pour : 4 contre : 0 abstention(s) : 0

Le C.C.A.S. de la commune de LE NIZAN (Gironde), réuni sous la présidence de Mme Monique TOUZANI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mme Michelle LABROUCHE, Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Section de fonctionnement</u>		
Dépenses		1 737.14 €
Recettes		2 000.00 €
Excédent de fonctionnement 2021		262.86 €
Excédent de fonctionnement antérieur		3 394.81 €
Excédent global de clôture 2021		3 657.67 €

2° Hors de la présence de Mme LABROUCHE, Présidente, les membres du C.C.A.S. adoptent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2021.

2°) Approbation du compte de gestion 2021

Délibération n° 2022-02

Votes pour : 6 (dont une procuration) contre : 0 abstention(s) : 0

Le C.C.A.S de LE NIZAN (Gironde) :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme au compte administratif 2021 par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3°) Affectation du résultat 2021

Délibération n° 2022-03

Votes pour : 6 (dont une procuration) contre : 0 abstention(s) : 0

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, les membres du C.C.A.S. décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent :	262.86 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent :	3 394.81 €
Résultat de clôture à affecter :	excédent :	3 657.67 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1) : **3 657.67 €**

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 3 657.67 €	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

II- Vote du Budget 2022

Votes pour : 6 (dont une procuration) contre : 0 abstention(s) : 0

Après qu'il ait été donné lecture des différents postes budgétaires de la section de fonctionnement, les membres du C.C.A.S. vote le budget prévisionnel 2022 en équilibre suivant :

Section de fonctionnement

Dépenses

011- Charges à caractère général (colis personnes âgées)	3 157.67 €
65- Autres charges de gestion courante (secours d'urgence)	2 500.00 €
Total dépenses de fonctionnement	5 657.67 €

Recettes

002- Excédent antérieur reporté	3 657.67 €
74- Dotations et participations	2 000.00 €
Total recettes de fonctionnement	5 657.67 €

Section d'investissement

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

Le budget du C.C.A.S. 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

III- Informations et questions diverses

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus.

PAGE DES SIGNATURES

- *D 2022-01 - Vote du Compte Administratif 2021 ;*
- *D 2022-02 - Vote du Compte de gestion 2021 ;*
- *D 2022-03 - Affectation du résultat 2021 ;*
- *D 2022-04 - Vote du budget 2022 ;*
- *Procès-verbal de la séance du C.C.A.S. du 07 avril 2022.*

Ont signé au registre des délibérations,

Michelle LABROUCHE, Présidente

Christine LACOSTE

Michèle LARRUE

Jeannine DANIEAU

Brigitte GRONEMAN